



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°16

Réunions du bureau Exécutif du : 22 et 24 Mars 2021

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Jérôme CASCALES, Jean-Michel DER-MARDIROSSIAN, Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Noël RIFFAUD et Denis SOTO

Assiste : M. Maxime APRUZZESE,

Excusé : M. Nicolas PEZZOLI,

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

***Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au COVID-19,
la Commission Régionale des Arbitres s'est réunie en présentiel et par voie téléphonique.***

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal de réunion du Bureau Exécutif du 01.03.2021 (PV 15) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président Karim ABED remercie les membres du Bureau Exécutif de la CRA d'avoir pu se rendre tous disponibles pour cette réunion téléphonique mensuelle.

Cette présente réunion sera suivie d'une réunion plénière CRA/CDA qui permettra de faire un point général avec les Présidents de CDA sur la gestion particulière de cette fin de saison par rapport à leur effectif arbitral et de pouvoir partager des réflexions sur les actions à mener et surtout se projeter sur la saison prochaine.

Un nouveau Bureau Exécutif de la CRA s'étant réuni en visioconférence ce 24.03.2021 a validé à cette date, en fonction des échanges et des options prises lors de la réunion du 22.03.2021, l'ensemble des décisions relatives à l'arrêt des compétitions décidé par la FFF.

Le Président et les membres de la CRA présentent à Éric DANTZER, observateur CRA, ainsi qu'à toute sa famille, leurs plus sincères condoléances suite au décès de son papa.

Le Président et les membres de la CRA présentent à Jean-Philippe DI FRANCESCO, intervenant ETRA, ainsi qu'à toute sa famille, leurs plus sincères condoléances suite au décès de son papa.

POINTS ABORDES

INFORMATIONS FFF/CFA/DTA/CRA

Sur le plan fédéral, Claude COLOMBO, représentant des Arbitres au Comité de Direction de la Ligue et membre de la CFA, informe la CRA qu'un Comité Exécutif de la FFF se déroulant ce mercredi 24.03.2021, aura à se prononcer sur les dispositions à prendre pour la fin de saison 2020/2021, et par voie de conséquence, la CFA sera en mesure de les adapter pour le monde de l'arbitrage amateur.

Cela concerne bien sûr tous les examens fédéraux dont la génération JAF et les observations des candidats terrain.

Sur le plan CRA, Noël RIFFAUD fait part des informations suivantes :

- Romain LE BRIS est muté en Ligue de Football du GRAND EST à compter du 01.04.2021, dossier administratif à établir.
- Mélanie ZAFRILLA sera indisponible sur une longue durée jusqu'au 30.09.2021 pour un heureux évènement, félicitations de la CRA.
- Suite décision disciplinaire à l'égard d'un Arbitre, enregistrement par la CRA de sa suppression de l'effectif des candidats R2.

REFLEXIONS SUR EXAMENS CANDIDATS ARBITRES DE LIGUE SAISON 2020/2021

Le Président aborde ce point de l'ordre du jour en ayant connaissance de l'attente de prises des décisions fédérales, mais, afin de pouvoir avancer sur ce sujet, il convient d'en examiner les solutions possibles.

Suite aux différents échanges, la CRA a, dans l'éventualité d'une fin de saison anticipée, décidé dans un premier temps de ne pas organiser d'examens Candidats Ligue sur la saison 2020/2021, option qui sera présentée aux Présidents de CDA, tout en se gardant une marge de manœuvre en fonction du niveau de préparation de leurs candidats.

A l'issue de la Plénière et suivant les informations portant sur les formations dispensées dans les Districts notamment pour la catégorie de jeunes, et afin de ne pas sacrifier cette génération 2021, la CRA a revu sa position et a décidé de programmer avant le 31.05.2021, la date restant à fixer, un examen Candidats Arbitres de Ligue uniquement pour la catégorie JAL.

Une décision CRA relative à cet examen est rédigée dans ce présent PV.

GESTION DE LA FIN DE SAISON 2020.2021

En conservant toujours l'option d'arrêt des compétitions sur cette fin de saison, la CRA constatant que l'ensemble de l'effectif arbitral Ligue privé de matchs depuis le 23.10.2020 en raison de la crise sanitaire, n'a été rassemblé pour les mêmes raisons qu'à une seule occasion, le 23.08.2020, lors du stage de rentrée de

cette saison 2020/2021. La CRA considère qu'il est impératif de prévoir au cours du 2° trimestre 2021, un ou des dispositifs de reprise de contact et de « remise dans le bain » en fonction des catégories.

Cela sera aussi l'occasion de pouvoir interroger par mail chaque Arbitre de Ligue sur son intention de renouveler sa licence sur la saison suivante. Cette faculté devra rester pérenne lors de chaque fin de saison. La CRA pourra ainsi se projeter sur la saison suivante par une meilleure gestion future des effectifs.

Pour l'effectif JAL :

Jean-Michel DERMARDIROSSIAN propose qu'une prise de contact en visioconférence le plus possible et par téléphone en dernier ressort, puisse être effectuée avec chacun des Jeunes. Cela permettra à partir d'un questionnaire simple facilitant à la fois la préparation et dans un timing défini d'avoir un entretien individuel avec les JAL portant à la fois sur leur ressenti par rapport à la situation actuelle, sur leur évolution scolaire, universitaire et professionnelle, sur leur parcours et leurs motivations sur le plan arbitral.

A l'issue de ces échanges individuels, une visioconférence par catégories de JAL basée sur des points d'animation ou de sujets spécifiques serait envisagée.

Après un échange constructif, la CRA a validé cette stratégie et à charger Jean-Michel DERMARDIROSSIAN accompagné du CTRA Maxime APRUZZESE et Olivier GONCALVES référent des Jeunes de la mise en place de ce dispositif au cours de la semaine 14.

Pour les Arbitres Séniors :

Pour l'ensemble, bien que le manque d'activité arbitrale soit ressenti de la même manière au travers d'échanges téléphoniques avec certains d'entre eux, les dispositions à mettre en place sont plus complexes à gérer individuellement, notamment par leurs obligations professionnelles.

La CRA a prévu d'organiser par petits groupes pour chaque catégorie d'Arbitres, des réunions en visioconférence selon un calendrier et un programme à définir réunissant en présence de membres de la CRA, les Arbitres et le référent observateur de la catégorie.

La CRA a validé ces dispositions et va prévoir très rapidement les différentes réunions à organiser en fonction des effectifs.

DECISIONS ADAPTEES SUR LA SAISON 2020/2021 ET AFFECTATIONS SAISON 2021/2022 :

Sur la base d'une option de décision fédérale en vue d'une non-reprise des compétitions depuis leur arrêt en date du 23.10.2020, la CRA a examiné les dispositions à prendre quant aux obligations réglementaires liées au classement de l'effectif arbitral.

Après contrôle du nombre d'observations réalisées par catégories d'arbitres, la CRA a constaté qu'aucun groupe n'avait pu atteindre le nombre minimal d'observations afin de pouvoir établir un quelconque classement.

En conséquence, la CRA valide la neutralisation de la saison 2020/2021 pour tous les Arbitres, cela signifie que chaque Arbitre de Ligue repartira pour la saison 2021/2022 dans la même catégorie qu'il avait en début de saison 2020/2021 sauf si, suite à une décision CRA liée à une obligation réglementaire non réalisée par un Arbitre ou bien à un changement de catégorie validée sur la saison 2020/2021 ou à partir de la saison 2021/2022, dans ces cas, ce sera cette affectation qui sera prise en compte.

Cette décision CRA relative à cette neutralisation et aux validations différentes d'affectation est rédigée dans ce présent PV.

PROJECTION SUR SAISON 2021/2022 ET ORGANISATION DU STAGE DE RENTREE :

Sans avoir la possibilité de fixer une date et un lieu à ce jour, la CRA a, en fonction des circonstances liées à la crise sanitaire actuelle et à la décision de neutralisation sur la saison en cours, ébauché un nouvel agencement des différents sujets ou tests prévus.

En conservant les tests physiques obligatoires en fonction du Règlement Intérieur, la CRA envisage de réunir les Arbitres par catégories avec les observateurs concernés pour un échange constructif et une projection sur la nouvelle saison comprenant notamment de nouvelles consignes. De plus, la partie technique liée aux modifications des lois du jeu serait également obligatoire. La CRA envisage de décaler la réunion avec les observateurs sur un autre jour pour une meilleure optimisation du temps et de favoriser les échanges.

La CRA réservera une réunion spéciale pour cette organisation.

MISE A JOUR DES EFFECTIFS ARBITRES DE LIGUE :

Sur la base des effectifs actuels et en fonction des mouvements mutations depuis le début de l'année 2021, une mise à jour des effectifs sera effectuée après avoir pris contact avec les 7 Arbitres de Ligue étant actuellement en situation d'année sabbatique. Cela permettra de connaître avant la 30.04.2021 leur situation quant à leur devenir arbitral, rendu complexe pour certains en raison de la situation sanitaire.

POLE ADMINISTRATIF :

Noël RIFFAUD fait un point sur le suivi administratif depuis la dernière réunion toujours en présence de cette crise sanitaire :

- Audition Arbitre de Ligue : L'Arbitre de Ligue, n'ayant pas été disponible en visioconférence le 22.01.2021, sera convoqué à une date ultérieure qui devra être compatible avec une réunion CRA en raison de la présente crise sanitaire et de la gestion programmée des réunions en visioconférence avec tout l'effectif arbitral de la Ligue.
- Règlement Intérieur CRA : Le Groupe de travail composé lors de la réunion du 22.01 sera invité à se réunir très prochainement en visioconférence, la rédaction finale de ce Règlement devra être validée pour le 30.04.2021.

CORRESPONDANCES

DE LA FFF :

Mail du 01.03 de la CFA relatif à la programmation des matchs suite à la reprise de la D2F le 14.03.2021.

Mail du 04.03 de la FFF relatif à la décision de suspension des matchs de N2 et D2F du 04.03 au 14.03.2021 et de l'arrêt définitif des championnats N2 et D2F suite à la situation sanitaire.

Mail du 15.03 de la DTA relatif à l'absence de diffusion des dossiers de candidatures aux examens fédéraux, la décision de la CFA quant au déroulement de ces examens restant toujours en suspens pour l'instant.

Mail du 18.03 de la DTA relatif à l'organisation des détectations U15 telles que prévues en Avril suite accord des autorités, ces rassemblements nécessiteront, dans leurs configurations adaptées à la crise, la présence de Jeunes Arbitres de Ligue.

DES DISTRICTS :

GRAND VAUCLUSE :

Mail du 22.03 relatif à la transmission d'une notification disciplinaire en date du 04.03.2021 émanant de la Commission de Discipline de ce District à l'égard d'un Arbitre.

Lu et pris note, la CRA les remercie.

DES CDA :

PROVENCE :

Mail du 08.03 relatif à leur participation à la réunion plénière CRA/CDA du 22.03 en visioconférence.

Lu et pris note, la CRA les remercie et transmettra par mail le lien d'accès et l'ordre du jour.

GRAND VAUCLUSE :

Mail du 08.03 relatif à leur participation à la réunion plénière CRA/CDA du 22.03 en visioconférence.

Lu et pris note, la CRA les remercie et transmettra par mail le lien d'accès et l'ordre du jour.

DES CLUBS :

SPORTING CLUB TOULON :

Mail du 03.03 relatif à la demande de désignations d'Arbitres du club pour un match amical prévu en date du 04.03.2021 opposant leur équipe N2 contre celle de l'OGC NICE.

Lu et pris note, la CRA remercie le club, mais ne peut donner une suite favorable à cette demande, le niveau de championnat N2 oblige la désignation d'Arbitres RE.

O. DE MARSEILLE :

Mail du 23.09 relatif à la demande de désignations d'Arbitres pour un match amical prévu le 27.03.2021 pour son équipe Féminine évoluant en D2F contre NIMES METRPOLE GARD.

Lu et pris note, la CRA remercie le club et transmet cette demande au pôle désignations.

F.C. MARTIGUES :

Mail du 23.09 relatif à la demande de désignations d'Arbitres sur le match amical prévu en date du 20.03.2021 opposant leur équipe N2 contre celle du SPORTING CLUB TOULON.

Lu et pris note, la CRA remercie le club mais ne peut donner une suite favorable à cette demande, aucun match ne pouvant se dérouler en raison de la situation sanitaire.

DES ARBITRES :

Courrier : Autres demandes

- **DJIANE Jullien** : mail du 01.03 relatif à l'information portant sur l'annulation de ses indisponibilités en vue de la reprise des matchs en N2.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- **LE BRIS Romain** : mail du 02.03 relatif à l'information quant à son évolution professionnelle susceptible de pouvoir intégrer une nouvelle formation.
Lu et pris note, la CRA le remercie tout en le félicitant.
Mail du 10.03 relatif à l'information de sa prochaine mutation en Ligue de Football du GRAND EST suite à son affectation à compter du 01.04.2021 dans les Vosges et remerciant l'ensemble des membres de la CRA pour l'accueil à son arrivée en 2018 et pour les formations et les conseils dispensés.
Lu et pris note, la CRA le remercie et reste dans l'attente de la demande de son dossier par sa nouvelle Ligue.
- **BELCADI Jules** : mail du 02.03 confirmant avoir bien reçu les informations liées au portail des officiels.
- **ZAFRILLA Mélanie** : mail du 12.03 relatif à l'information quant à sa mise en indisponibilité de longue durée à compter de ce jour jusqu'au 30.09.2021, sa petite fille deviendra grande sœur à cette date.
Lu et pris note, la CRA la remercie et lui présente toutes ses félicitations.
- **LARBI Saber** : mail du 22.03 relatif à la date potentielle du test technique de fin de saison.
Lu et pris note, la CRA le remercie, aucune date n'est encore fixée à ce jour.

Indisponibilités médicales :

- **ZOUAIN Maxime** : mail du 01.03 relatif à l'information sur sa situation médicale laquelle s'est nettement améliorée depuis les séances de rééducation et n'ayant eu aucun ressenti suite au match de N2 du 27.02.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue devra être transmis à partir de sa messagerie officielle Ligue [numéro_licence@lmedfoot.fr] à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, (le nom et le prénom de l'arbitre apparaissant lors de chaque échange).

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail en fichier PDF à cette même adresse.

DECISIONS CRA

DECISION 35 – 22.03.2021 – Demande de CAUDMONT Lucas de ne pas participer à la formation dispensée aux Arbitres de Ligue Promotionnels classés JAL2P et réaffectation sur la saison 2020/2021 :

La CRA a reçu en date du 22.03.2021, une communication du Jeune Arbitre de Ligue CAUDMONT Lucas faisant part des contraintes liées à son futur parcours scolaire et universitaire ne lui permettant pas de pouvoir suivre les formations pour la préparation à l'examen fédéral dans le cadre de sa catégorie JAL2P.

En application de l'Article 28 du Règlement Intérieur de la CRA, tout Arbitre renonçant à cette catégorie promotionnelle, ne pourra plus y revenir sauf à être déclassé d'une catégorie au changement de filière.

Le Bureau Exécutif de la CRA décide de valider cette demande et de classer à compter de ce jour 22.03.2021, Lucas CAUDMONT Jeune Arbitre de Ligue dans la catégorie JAL2.

Copie de cette décision transmise à la CDA du District du VAR et au CTRA.

DECISION 36 – 24.03.2021 – Neutralisation de la saison 2020/2021 en raison de la pandémie du COVID-19 entraînant l'arrêt des compétitions décidé par la FFF à la date du 24.03.2021 et suite à leur suspension depuis le 23.10.2020 et affectations projetées pour les Arbitres de Ligue sur la saison 2021/2022

La CRA, a, au cours de sa réunion téléphonique du 24.03.2021, validé les décisions prises lors de sa réunion en visioconférence du 22.03.2021 ayant opté sur un arrêt potentiel des compétitions enregistré par la FFF lors de son COMEX le mercredi 24.03.2021.

La CRA, en ayant pris en compte l'ensemble des conséquences exceptionnelles créées par la situation sanitaire sur le fonctionnement de la saison 2020/2021 sur le plan arbitral et, considérant qu'en application des Articles 22, 25 et 30 de son Règlement Intérieur,

- du fait de l'absence prolongée d'Arbitres pour des raisons médicales dûment justifiées par les certificats initiaux ou de prolongation,
- du fait de l'absence prolongée ou répétée d'Arbitres par rapport à ses obligations professionnelles dûment justifiées,
- du fait pour un certain nombre d'Arbitres d'être toujours en situation d'année sabbatique validée par la CRA sur la saison 2020/2021,
- du fait d'un nombre d'observations effectuées inférieur à 2 ou à 3 en fonction de la catégorie concernée des Arbitres,

l'ensemble de ces interruptions d'arbitrage étant effectives depuis le 23.10.2020 ou en cours de cette présente saison, le calendrier, la durée de ces absences et les dispositions prises suite à la pandémie du COVID-19 corroborées par l'arrêt des championnats à la date du 24.03.2021, n'ont pas permis à l'ensemble de l'effectif des Arbitres de Ligue de pouvoir reprendre leur activité d'arbitrage.

En conséquence,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de neutraliser, dans leur catégorie actuelle au niveau Ligue pour la saison 2021/2022, tous les Arbitres de Ligue.

Chaque Arbitre de Ligue repartira pour la saison 2021/2022 dans la même catégorie qu'il avait au début de la saison 2020/2021 sauf si, suite à une décision CRA liée soit à une obligation réglementaire non réalisée par un Arbitre, soit à un changement de catégorie validée sur la saison 2020/2021 ou à partir de la saison 2021/2022, dans ce cas, ce sera cette nouvelle affectation qui sera prise en compte.

Le Bureau Exécutif de la CRA a ainsi validé la liste des Arbitres de Ligue concernés par un changement d'affectation entre le 01.09.2020 et le 01.07.2021, à savoir :

- **ALEXANDRE Jordan** en catégorie R2 (Décision CRA 21)
- **BOTS Lilian** en catégorie JAL1P (Décision CRA 18)
- **BOUAKSA Hakim** en catégorie AR2 (Décision CRA 26)
- **CAUDMONT Lucas** en catégorie JAL2 (Décision CRA 35)
- **FALASCHI Dylan** en JAL1 (Décision CRA 34 reprise arbitrage au 01/07/2021)
- **GONCALVES Jordan** en catégorie R2 (Décision CRA 24)
- **HOLLECKER Sébastien** en catégorie JAL1 (Décision CRA 33)
- **MOSETTICH Théo** en catégorie AR1 (Décision CRA 31)

La CRA a également enregistré des mouvements d'effectifs concernant les Arbitres suivants :

- **Pour arrêt d'arbitrage : AMO Alain (AR1) – CHAZAL Stéphanie (R1) – ROMERO Antonio (R1)**
- **En départ suite mutations vers d'autres Ligue : AOUADI Oussama (JAL1) – LE BRIS Romain (R2)**
- **En arrivée suite mutation ou retour sur notre Ligue : YOUCEF Foad (AR1)**

De plus, en raison de la neutralisation de la saison 2020/2021 liée à cette situation sanitaire et donc de la suppression des classements,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de supprimer les tests techniques de fin de saison prévus à l'Article 22 de son Règlement Intérieur ainsi que l'application des décotes « Note CRA » validée par la décision 32 de la CRA le 22.01.2021.

Copie de cette décision transmise aux Présidents de CDA et au CTRA.

DECISION 37 – 24.03.2021 – Epreuve pratique d'admission des Candidats Arbitres de Ligue R2 et AR2 au titre de la saison 2019/2020

La CRA, a, au cours de sa réunion téléphonique du 24.03.2021, validé les décisions prises lors de sa réunion en visioconférence du 22.03.2021 ayant opté sur un arrêt potentiel des compétitions enregistré par la FFF lors de son COMEX le mercredi 24.03.2021.

La CRA, en ayant pris en compte l'ensemble des conséquences exceptionnelles créées par la situation sanitaire sur le fonctionnement de la saison 2020/2021 sur le plan arbitral et, considérant qu'en application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur,

- du fait d'un nombre d'observations effectuées incomplet pour tous les candidats Arbitres de Ligue concernés,

l'ensemble de ces interruptions d'arbitrage étant effectives depuis le 23.10.2020 suite à la pandémie du COVID-19 corroborées par l'arrêt des championnats à la date du 24.03.2021, n'auront pas permis de poursuivre cette épreuve technique.

En conséquence,

Le Bureau Exécutif de la CRA a décidé de ne pas prendre en compte les observations réalisées avant le 23.10.2020 pour les Candidats Arbitres de Ligue.

La CRA va donc programmer pour les 6 Candidats R2 et le Candidat AR2 sur la saison 2021/2022 et ceci avant le 31.12.2021, les 2 observations prévues en application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur.

La CRA a bien enregistré la suppression de la candidature d'un Arbitre R2.

Copie de cette décision transmise aux Présidents de CDA et au CTRA.

DECISION 38 – 24.03.2021 – Validation de la tenue d'un examen Candidats Jeunes Arbitres de Ligue au titre de la saison 2020/2021

La CRA a, au cours de sa réunion et de la réunion plénière CRA/CDA du 22.03.2021, examiné la possibilité de maintenir ou de supprimer l'examen Candidat Arbitre de Ligue au titre de la saison 2020/2021 tel que prévu à l'Article 19 de son Règlement Intérieur.

Après des échanges très constructifs avec les Présidents de CDA et notamment par rapport au nombre de candidats potentiel Jeunes ou Séniors Arbitres de District qu'ils ont en formation, mais également par rapport au niveau atteint dans le programme de cette formation avec les difficultés de rassemblement liées à la crise sanitaire, la CRA a pris note de l'ensemble de ces critères et l'avis de chacun des participants CRA et CDA.

Afin de ne pas voir une génération de Jeunes Arbitres de District disparaître du cursus potentiel de JAF,

Le Bureau Exécutif de la CRA a validé la tenue d'un examen Candidats Arbitres de Ligue réservé uniquement à la catégorie JAD pour cette saison 2020/2021 dont seule l'épreuve théorique devra se dérouler avant le 31.05.2021.

L'épreuve physique pourra être validée lors du stage de rentrée de la saison 2021/2022.

En fonction du nombre de Candidats Jeunes Arbitres de Ligue admis à l'issue de l'épreuve physique, l'épreuve pratique d'admission par Candidat sera programmée dès le début des championnats Ligue en Jeunes afin de pouvoir valider cet examen de JAL.

La CRA fera parvenir par mail aux Présidents de CDA les demandes relatives au dossier administratif des candidats et fixera la date de l'examen très prochainement.

Chaque Président de CDA fera parvenir par mail le nombre de candidats retenus.

Cette décision sera transmise aux Présidents de CDA.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 02.03 : mail envoyé à tous les Arbitres de Ligue relatif à la mise du portail des officiels et des instructions liées aux indisponibilités et à leur nécessité de conserver une activité physique pour éviter toute blessure ultérieure dans cette période particulière.
- Le 05.03 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA pour la tenue d'une réunion plénière en date du 22.03.2021.
- Le 19.03 : mail envoyé à tous les Présidents de CDA relatif à la transmission de l'ordre du jour de la réunion plénière du 22.03.2021.

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 22.03.2021

Est en indisponibilité médicale, l'Arbitres de Ligue suivant :

- ZAFRILLA Mélanie : du 12.03.2021 au 30.09.2021

POINT SUR INDISPONIBILITES JUSQU'AU 31.03.2021

Ce fichier a été réinitialisé pour l'enregistrement des indisponibilités des Arbitres validées sur leur espace MyFFF depuis le 01.07.2020.

La réactualisation des jours non disponibles sur le plan des désignations inscrits par les Arbitres sur la fiche de renseignements a été validée et transmis au pôle Désignations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à ces réunions par skype ouvertes à partir de 18h30 et prononce la fin de séance à 19h30.

Prochaine réunion CRA Le 19.04.2021

Président
Karim ABED

Secrétaire
Noël RIFFAUD